

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le mardi 5 septembre 2017 à 19 h 815, rue Bel-Air, salle 02-101

MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT PRÉSENTS :

M. Benoit Dorais, maire d'arrondissement M. Craig Sauvé, conseiller de ville Mme Anne-Marie Sigouin, conseillère de ville Mme Sophie Thiébaut, conseillère d'arrondissement M. Alain Vaillancourt, conseiller d'arrondissement

MEMBRES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE PRÉSENTS :

Me Pascale Synnott, secrétaire d'arrondissement

M. Babak Herischi, directeur d'arrondissement

Mme Marie-Claude Leblanc, directrice - Culture, sports, loisirs et développement social

M. Sylvain Villeneuve, directeur - Aménagement urbain et patrimoine

Mme Daphné Claude, agente de recherche – Division du greffe

M. Sylvain Parent, commandant - Service de police de la Ville de Montréal, poste de quartier 15

10.01 - Ouverture de la séance et constatation du quorum

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 07.

CA17 22 0323

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Sophie Thiébaut

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU:

De retirer l'item suivant de l'ordre du jour :

 40.04 Adoption du second projet - Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) afin de modifier les plans des zones, des taux d'implantation et de densités, des limites de hauteur et des usages prescrits pour permettre un centre communautaire pour aînés à l'emplacement de la rue Ropery (dossier 1177605001)

Et d'adopter l'ordre du jour avec les modifications proposées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 10.02

10.03 - Rapport du maire sur la situation financière de l'arrondissement du Sud-Ouest

Je suis fier de vous présenter mon 8^e rapport annuel sur la situation financière de l'arrondissement du Sud-Ouest et de rendre publique, conformément à l'article 144.7 de la *Charte de la Ville de Montréal*, les réalisations de 2016, les perspectives financières de 2017 et les principales orientations budgétaires de 2018.

En dressant un portrait fidèle de la situation financière de l'arrondissement, ce rapport témoigne de notre gestion rigoureuse et responsable des fonds publics et illustre les valeurs qui guident nos actions, administration comme équipe politique.

Ces dernières années, malgré la coupure annuelle de 600 000 \$ de l'administration du maire de Montréal dans le cadre de la Réforme du financement des arrondissements (RFA) – soit 6 M\$ en 10 ans – nous avons continué de prioriser l'amélioration de la qualité de vie dans l'arrondissement : apaisement de la circulation, sécurisation et verdissement des ruelles, activités culturelles et sportives, animation de l'espace public et préservation du patrimoine bâti, le tout dans une perspective de développement durable.

L'année 2017 n'en aura pas été une comme les autres puisqu'en plus de maintenir des services de qualité pour notre population, nous vous avons aussi offert des activités emballantes dans le cadre des festivités du 375^e anniversaire de Montréal : par exemple *VUE de ruelle*, la *Guirlande du 375*^e ou bien *L'Usine de films amateurs de Michel Gondry* au complexe Dompark jusqu'au 15 octobre. Cette année aura été marquée par des legs significatifs dans nos différents quartiers. Ils témoignent de notre fierté et expriment le sentiment d'appartenance des résidents, des organismes et des acteurs du Sud-Ouest. Ils nous inspireront pour les années à venir.

Depuis janvier, nous avons débuté un important chantier. Bien que la hausse de la qualité du service à la clientèle soit une priorité constante, nous devions néanmoins donner un coup de barre au service du 311. Ainsi, nous avons réorganisé notre structure, collaboré avec la ville-centre à la mise en place du projet pilote du 311 numérique et revu nos procédures de suivi. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier dernier, des 12 628 demandes reçues, 82,88 % ont été prises en charge en 24 heures et 91,37 % ont été réglées selon les normes établies par la Ville de Montréal. Ces statistiques nous placent dans le peloton de tête des arrondissements. Mais nous n'en restons pas là : d'autres améliorations seront intégrées au budget 2018.

Cet été, j'ai proposé aux membres du conseil et à notre comité de direction, avec succès, que l'arrondissement entame une démarche de certification anticorruption ISO 37001, une norme internationalement reconnue. L'ensemble des cadres a démarré la première étape en juillet dernier et tout le personnel du Sud-Ouest est enthousiaste à mettre l'épaule à la roue pour faire de notre institution publique une organisation toujours plus transparente et efficiente. Nous souhaitons assurer une amélioration continue en contrôle financier, en gestion de risques de projets et création d'outils supplémentaires de gestion à tous les niveaux de l'organisation. En fait, par ce geste fort, nous continuons de tout mettre en œuvre pour maintenir la confiance des citoyens envers notre institution.

En 2018, bien que <u>notre budget soit encore coupé de 600 000 \$,</u> nous poursuivrons nos actions et investissements structurants dans nos quartiers, à l'échelle de nos milieux de vie : un plan musclé d'apaisement de la circulation sera mis en place; un programme d'agriculture urbaine et de saines habitudes de vie sera créé; la 3^e phase de sécurisation de ruelles débutera et le programme de verdissement sera revu et bonifié; une politique d'achat local et durable, dans le cadre de notre certification « ville équitable » par *Fairtrade Canada*, sera mise en place; et la part du lion reviendra encore à la réfection de nos parcs et bâtiments publics. D'ailleurs, la mise aux normes du système de réfrigération des glaces du complexe récréatif Gadbois et la réfection de la piscine extérieure Ignace-Bourget seront de ces grands chantiers, tout comme la construction du pavillon des aînés à Pointe-Saint-Charles.

Au cours des huit dernières années où j'ai eu l'honneur de servir mes concitoyennes et concitoyens comme maire, grâce à une gestion serrée et à une nouvelle façon de financer les projets, des surplus ont été dégagés annuellement et des investissements de l'ordre de 107,4 M\$ ont été réalisés par mon administration. Ainsi 33,7 M\$ ont été consacrés au réaménagement de parcs, 32,4 M\$ l'ont été à la réfection de nos immeubles et 28,1 M\$ ont été investis pour la réfection routière, des travaux d'infrastructures et des mesures d'apaisement de la circulation, y compris du verdissement. Grâce à des investissements de 12,3 M\$, notre flotte de véhicules a été grandement rajeunie, allégeant du coup le poids sur le budget de fonctionnement... et les comptes de taxes. D'autres investissements de plus petite envergure ont totalisé 900 000 \$.

En m'engageant à poursuivre sur notre lancée, accompagné des membres du conseil, je vous souhaite une bonne lecture.

EXERCICE 2016

Budget de fonctionnement

Résultats financiers au 31 décembre 2016

En 2016, l'arrondissement disposait d'un budget de fonctionnement de 58,7 M\$, composé d'une dotation de 47,3 M\$, d'un montant de 6,5 M\$ provenant de la taxation locale et de recettes de 3,4 M\$. À cela s'ajoute 1,5 M\$ puisé dans nos réserves afin d'améliorer les services aux citoyens, notamment en poursuivant efficacement la lutte contre l'agrile du frêne et en bonifiant nos efforts pour rendre les déplacements actifs plus sécuritaires. À noter que l'arrondissement a eu à composer avec une coupe de 600 000 \$ de l'administration du maire de Montréal dans le cadre de la Réforme du financement des arrondissements.

L'année financière s'est terminée avec un surplus net de **1,1 M\$.** L'écart s'explique comme suit. Bien que les dépenses aient dépassé les prévisions de **1,4 M\$**, soit un déficit de **300 000** \$ dans les opérations neige et une provision pour ester en justice à hauteur de **1,1 M\$** imposée par la ville-centre, nous avons engrangé **900 000** \$ de plus que prévu en recettes de permis de toutes sortes et différents dossiers totalisant **1,6 M\$** ont permis de dégager notre surplus : quote-part des surplus des revenus de permis liés à la rénovation et à la construction (700 000\$), règlement de dossiers en santé et sécurité du travail (600 000 \$) et la croissance du rôle d'évaluation (300 000 \$).

Programme triennal d'immobilisations (PTI)

L'arrondissement a investi **16,9 M\$** en 2016. Ce montant équivaut aux **5,8 M\$** de son programme d'investissement et aux **11,1 M\$** de sommes reportées, de subventions gouvernementales et de contributions de programmes municipaux.

Voici les principaux investissements effectués en 2016 :

- 4,7 M\$ pour des projets immobiliers, tels que les services professionnels et de mise aux normes des arénas du complexe récréatif Gadbois, l'agrandissement et la réfection du chalet du parc De La Vérendrye et le réaménagement intérieur complet de la bibliothèque Marie-Uguay;
- 7,5 M\$ pour la réfection complète du parc Joe-Beef, le remplacement d'aires de jeux dans le parc Vinet, la réfection du terrain de soccer du parc Oscar-Peterson, la réfection d'aires de jeux aux parcs Clifford et Ignace-Bourget ainsi que l'aménagement du nouveau parc Madeleine-Parent et du square Saint-Patrick;
- 2,8 M\$ dans les infrastructures routières sous la juridiction du Sud-Ouest, les mesures d'apaisement de la circulation (saillies verdies, marquage permanent, passages piétonniers, etc.) et le verdissement de ruelles;
- 1,1 M\$ pour l'achat de matériel roulant;
- **500 000 \$** dans le Plan d'action canopée 2012-2021 pour l'achat, la plantation d'arbres et les soins post-plantation;
- 300 000 \$ dans l'acquisition de mobilier urbain, d'équipements informatiques et de petits équipements.

EXERCICE 2017

Budget de fonctionnement

Pour l'année en cours, le budget de fonctionnement a été établi à **52,6 M\$**, incluant des recettes estimées à **3,8 M\$**. Après six mois d'exercice comptabilisés, l'Arrondissement prévoit terminer l'exercice 2017 avec un léger surplus.

En plus de réaliser les activités courantes, de nombreux projets avantageux et mobilisateurs pour la communauté du Sud-Ouest ont été menés à bien, notamment :

- La conception du Plan de développement urbain, économique et social (PDUÉS) pour les abords de Turcot et sa transmission à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) aux fins de consultation publique, laquelle a eu lieu en mai;
- L'élaboration d'un exercice de planification du pôle Lionel-Groulx–Atwater; en collaboration avec le Service de la mise en valeur du territoire;
- L'élaboration d'un Plan d'intervention spécifique pour le secteur nord de Pointe-Saint-Charles, dans le cadre d'une démarche participative avec le milieu dont l'adoption est prévue au conseil d'octobre:
- La tenue d'un Forum citoyen sur les déplacements actifs et la sécurité urbaine pour des secteurs de Saint-Henri et de la Petite-Bourgogne, lequel a mené à l'élaboration d'un plan d'intervention préliminaire, en attente d'actions de la part de la ville centre;
- La mise en place de la division *Mobilité et planification des déplacements* afin d'intégrer dans une même direction administrative la planification et la gestion des impacts de mobilité sur les milieux de vie;
- La poursuite du projet d'aménagement du parvis De Biencourt et la création de la Place du marché, notre projet de piétonnisation partielle et saisonnière des abords du marché Atwater, foisonnant d'activités gratuites: barbecues de type apportez vos grillades, spectacles du Festival Quartiers danse, carré de sable pour enfants, placottoirs, bacs d'agriculture urbaine, biblio en libre service, etc.;
- L'accroissement et la diversification de l'offre culturelle, sportive et de loisirs, notamment avec la poursuite de la cyclovia du Sud-Ouest et des Mardis d'Émard, l'ajout d'une deuxième ludothèque sur la rue Eadie dans le parc Campbell-Ouest, un nouveau service de prêt de jeux de société et de jouets dans les bibliothèques du Sud-Ouest;
- L'adoption de la première Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement du Sud-Ouest;
- La reprise de l'offre de service en loisir au centre Saint-Charles par l'Arrondissement et la réalisation du camp de jour Saint-Charles à l'été 2017;
- L'aménagement de plusieurs ruelles vertes dans les quartiers de l'arrondissement et la création d'un répertoire des ruelles du Sud-Ouest;

- La poursuite de la lutte contre l'agrile du frêne par le traitement de près de 600 frênes et la participation à l'établissement de deux dispositifs de recherche contre l'agrile du frêne en collaboration avec l'INRS-Institut Armand-Frappier;
- L'inauguration du parc éphémère Rollande-Danis-Pelletier et l'installation de l'œuvre d'art *Freiner la chut*e, un projet de valorisation des frênes abattus sur notre territoire;
- L'effort soutenu en matière de propreté par la mise en place de brigades de propreté sur les artères commerciales et la bonification des horaires, incluant la fin de semaine, sur une période étendue de mai à septembre;
- Le ramassage des encombrants dans toutes les ruelles de l'arrondissement;
- La création, avec une entreprise émergente du Sud-Ouest (Pop-up Camp) d'une halte-garderie afin de favoriser la participation des familles aux consultations publiques et aux séances du conseil d'arrondissement;
- Le lancement d'un compte Instagram #SudBest mettant en vedette une série photographique faisant écho à la beauté, aux contrastes et aux charmes secrets des quartiers du Sud-Ouest, comptant plus de 900 abonnés depuis avril 2017;
- La tenue de soirées de type portes ouvertes sur le chantier Notre-Dame, l'installation de modules de chantier et l'animation du parc du Bonheur-d'Occasion afin d'atténuer les impacts de ce chantier qui se terminera tel que prévu à la fin de l'automne;
- L'implantation du projet intergénérationnel *Un vélo, une ville,* un service de balades de plaisance et utilitaires au bénéfice des aînés, qui allie persévérance scolaire (conduite des triporteurs par les jeunes) et service aux citoyens;
- Le réaménagement du bureau Accès Montréal et de l'aire d'accueil de la mairie (rehaussement technologique);
- L'extension de la campagne d'affichage et de sensibilisation au bruit des secteurs animés, couplée à l'adoption d'une réglementation plus restrictive;
- La première phase de déploiement du réseau des bornes de recharge pour les véhicules électriques (7 emplacements);
- Le legs du 375^e anniversaire de Montréal du Sud-Ouest, un projet de circuit commémoratif interactif et de mise en valeur de nos quartiers.

Programme triennal d'immobilisations (PTI)

L'Arrondissement investit présentement **18,7 M\$** sur son territoire : **5,8 M\$** prévus au programme d'investissement et **12,9 M\$** constitués de sommes reportées et de subventions diverses.

Afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens et de favoriser la mixité sociale, nous avions prévu investir un montant de **7,5 M\$** dans les parcs du Sud-Ouest :

- Le réaménagement complet du parc intergénérationnel Joe-Beef, dont l'inauguration aura lieu dans quelques semaines;
- La fin des travaux de remplacement des deux aires de jeux du parc Vinet;
- Le début des travaux au nouveau terrain de soccer du parc Ignace-Bourget;
- L'aménagement d'aires d'exercice canin aux parcs Louis-Cyr et Ignace-Bourget;
- L'ajout d'exerciseurs sur le woonerf Saint-Pierre et au parc Ignace-Bourget.

À noter que d'autres investissements dans les parcs et ruelles ont été payés au comptant.

De plus, l'Arrondissement a également prévu investir **6,9 M\$** dans ses immeubles, notamment :

- La finalisation des travaux de réfection et d'agrandissement du chalet du parc De La Vérendrye;
- Les travaux de réaménagement du chalet patrimonial du parc Oscar-Peterson;
- Les travaux d'aménagement et de consolidation d'espace au complexe récréatif Gadbois et à la mairie.
- Les services professionnels pour le lancement des projets de mise aux normes des arénas du complexe récréatif Gadbois, de la pataugeoire Saint-Gabriel et des aménagements au centre Oliver Jones.

De plus, **3,1 M\$** sont investis depuis le printemps dans ces activités : pavage de rue sous notre juridiction (rues locales), reconstruction de trottoirs, construction de saillies verdies, implantation de mesures d'apaisement de la circulation permanentes et verdissement du domaine public, dont de nouvelles ruelles vertes.

Enfin, un budget de **800 000** \$ est alloué à l'aménagement des rues piétonnes et à l'achat de mobilier urbain, entre autres, sur le boulevard Monk dans le cadre de notre plan d'action pour sa revitalisation et dans l'axe du métro Lionel-Groulx et du marché Atwater.

Enfin 300 000\$ sont investis dans la poursuite de notre Plan d'action canopée.

EXERCICE 2018

Orientations budgétaires

En vertu de la *Loi sur les cités et villes*, les prévisions des dépenses et des revenus seront équilibrées. Le budget 2018 sera adopté lors d'une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement le 21 septembre à 18h. Afin de présenter un budget équilibré et de <u>combler la coupe de 600 000 \$ de l'administration du maire de Montréal sans effectuer de coupes dans ses services</u>, l'Arrondissement puisera à nouveau dans ses réserves. Ce choix budgétaire assure aux citoyens que leur compte de taxes ne dépassera pas l'inflation.

En 2018, tout sera mis en œuvre pour continuer d'offrir aux citoyens des services de qualité, en mettant à profit les expertises de nos équipes et en capitalisant sur l'innovation, et de transformer durablement le Sud-Ouest en un lieu inclusif où il fait bon vivre et dont on est fier. Afin d'accroître la cadence déjà élevée de nos investissements et dans un souci constant d'efficience et d'efficacité, un Bureau de projets sera créé à même les ressources existantes. Nous nous assurerons ainsi d'une planification à meilleur rendement tout en continuant d'intégrer l'apport citoyen dans les projets.

Programme triennal d'immobilisations (PTI)

Pour ses investissements, l'Arrondissement disposera en 2018 d'un budget de **11,9 M\$**, lequel sera bonifié de sommes reportées et de subventions à recevoir. Des sommes puisées dans les réserves et nos fonds spécifiques viendront gonfler le budget total des investissements à faire dans chacun de nos quartiers.

Ces sommes seront judicieusement utilisées pour la poursuite des travaux de réfection routière sur les rues sous notre juridiction, la mise en branle de notre plan musclé d'apaisement de la circulation et la revitalisation de nos trois artères commerciales. D'importants investissements seront aussi réalisés dans les parcs et espaces verts, et des travaux de mise aux normes et de réfection d'immeubles seront entrepris. Nous réserverons aussi les sommes nécessaires pour notre programme revu et bonifié de ruelles vertes. Divers achats de petits équipements, de mobilier urbain (poubelles, bancs, supports à vélos quatre saisons, etc.), et d'équipements informatiques et électroniques complèteront nos investissements.

Le PTI sera adopté lors d'une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement le 21 septembre à 18 h 30.

LEXIQUE:

Budget de fonctionnement : Le budget de fonctionnement permet la réalisation d'activités récurrentes telles que l'entretien de la voirie, les parcs, l'urbanisme, les permis et inspections, les activités culturelles et sportives, la lutte contre la pauvreté et l'inclusion sociale.

Programme triennal d'immobilisations (PTI) ou budget d'investissement: Le PTI planifie sur trois ans des investissements financés au moyen d'emprunts et de subventions. Certains travaux sont aussi payés au comptant grâce aux surplus que nous engrangeons, surtout lorsque la construction génère d'importants revenus de permis de toutes sortes. Ces réserves contribuent à parer aux imprévus, à maintenir ou améliorer notre prestation de services, à équilibrer les futurs budgets et à assurer la poursuite de plusieurs projets. Le PTI sert notamment à la réfection de rues et de bâtiments, à l'apaisement de la circulation et à l'aménagement des parcs.

CA17 22 0324

Approbation des procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement tenues le 4 juillet, le 19 juillet, le 9 août et le 23 août 2017

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

Que les procès-verbaux des séances tenues le 4 juillet, le 19 juillet, le 9 août et le 23 août 2017 soient approuvés tels que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 10.04

10.05 - Période de commentaires des élus

Le maire Benoît Dorais aborde les sujets suivants :

- Hommage à Oliver-Jones : l'immeuble situé au 525, rue du Dominion deviendra le Centre Oliver-Jones – spectacle hommage le 16 septembre 2017.
- 2. Inauguration des legs du 375^{ème} anniversaire de Montréal : ruelle des Anciens-Combattants stèles commémoratives au parc de l'Encan.
- 3. Rentrée scolaire : prudence sur les routes beaucoup de détours à respecter.
- 4. Consultation pour le nord de Pointe-Saint-Charles à venir.
- 5. Approbation de deux actes de vente (20.01 et 20.02) : achat de deux terrains par la ville-centre futur parc dans Griffintown

Le conseiller Alain Vaillancourt aborde les sujets suivants :

- 1. Adhésion au programme de mise en valeur d'Hydro-Québec (30.03) : un montant d'argent sera consacré à la décontamination et au réaménagement du parc d'Argenson.
- 2. Parc Ignace-Bourget : réfection du terrain de soccer, réaménagement des exerciseurs, du terrain de pétanque et de la piste d'athlétisme.
- 3. Troisième cyclovia à venir sur le boulevard Monk.
- 4. Cyclovia sur l'avenue Camilien-Houde le 17 septembre 2017.
- 5. Course populaire au parc d'Angrignon le 1^{er} octobre 2017 : les profits de la course seront versés aux jeunes du CASO.

La conseillère Anne-Marie Sigouin aborde les sujets suivants :

- 1. Programme de mise en valeur d'Hydro-Québec (30.03) : contribution d'Hydro-Québec à la communauté champ de pylônes à proximité du Canal-de-Lachine Investissement dans le parc d'Argenson et mise en valeur du patrimoine industriel du canal en contrepartie.
- 2. Noyaux villageois de Saint-Henri (40.05): aboutissement d'une longue démarche modification règlementaire porte sur la hauteur et l'implantation création de trois guides pour les résidents et un guide d'encadrement règlementaire.
- 3. Mini-marché les 7 et 21 septembre 2017 au parc De La Vérendrye (40.10) : prise en compte des besoins du secteur initiative de la Maison d'Entraide St-Paul & Émard
- 4. Annonces

La conseillère Sophie Thiébaut aborde les sujets suivants :

- 1. Valorisation de la richesse des origines des montréalais : travail avec le milieu communautaire et mise en place d'activités pour valoriser la diversité des origines Déclaration, écrite en concertation avec les partenaires communautaires et les sociétés d'histoire, sera signée prochainement par l'ensemble des représentants politiques du Sud-Ouest Plan sur la diversité en emploi sera disponible sur le site internet de l'arrondissement recommandations, en lien avec le profilage racial ou social, de la Commission sur le développement social et de la Commission sur la sécurité publique seront rendues publiques.
- 2. Nord de Pointe-Saint-Charles : vision pour le développement du nord de Pointe-Saint-Charles plan adopté en octobre.
- 3. 30^{ème} fête de quartier de Saint-Henri au parc Sir-Georges-Étienne-Cartier.

Le conseiller Craig Sauvé aborde les sujets suivants :

- 1. Arbres abattus dans divers parcs : analyse minutieuse effectuée avant la coupe problème de l'agrile du frêne peupliers en fin de vie.
- 2. Piste cyclable sur l'avenue Atwater : travaux effectués par la ville-centre ne répond pas aux besoins des cyclistes ni des piétons.

10.06 - Période de commentaires du public

Madame Aline Valad : punaises de lit

Madame explique que son logement est infesté de punaises de lit. Elle pense que les victimes doivent s'impliquer dans le processus pour s'en débarrasser. Elle aimerait aider les gens à se sortir de ce problème. Elle souhaiterait rencontrer les membres du conseil pour discuter de la mise en place d'un projet d'aide aux citoyens.

Le maire Dorais répond.

Question répondue sur place.

Monsieur Derek Robertson : sécurité publique dans le Sud-Ouest

Monsieur constate qu'il y a moins de présence policière qu'au début du printemps. Il aimerait savoir s'il serait possible d'avoir une présence policière piétonne ou d'une firme de sécurité privée pour dissuader les gens de porter des actes agressifs.

Monsieur souhaite également savoir si le conseil peut aider une personne itinérante, native de Saint-Henri, à trouver un logement dans Saint-Henri.

Le maire Dorais et le commandant Parent répondent.

Question répondue sur place.

Madame Fee-Ann Chapman : sens de la circulation sur la rue Rose-de-Lima

Madame explique que la modification du sens de circulation de la rue Rose-de-Lima vers le nord crée une situation dangereuse en déviant le trafic sur la rue Workman, laquelle est fréquentée par beaucoup d'enfants. Elle constate aussi que plusieurs documents disponibles sont discordants. Madame souhaite savoir jusqu'où la rue Rose-de Lima sera en sens unique et quand les changements, s'il y a lieu, seront apportés.

Dépôt d'un document – Diverses propositions sur le sens de la circulation sur la rue Rose-de-Lima

Question répondue sur place.	

CA17 22 0325

Période de questions et commentaires du public

Il est proposé par Sophie Thiébaut

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

De prolonger la période de questions et commentaires du public pour une durée de 30 minutes.

ADOPTEE A L'UNANIMITE	
10.06	
	

10.06 - Période de commentaires du public

Monsieur Dan Pike : voie réservée pour la STM sur la rue Wellington – réparation de la rue Bourgeoys – circulation dans les deux sens sur Knox

Monsieur indique qu'une voie réservée est apparue sur la rue Wellington sans concertation avec la population voisine. Il trouve qu'il y a une perte de stationnement et que ce sera difficile de se garer pendant les périodes de déneigement.

Monsieur explique qu'il y a un nid de poule sur la rue Bourgeoys depuis une dizaine d'années. Le trou est réparé à répétition. Depuis avril dernier, il est recouvert de plaques d'aciers. Il constate que le trou s'agrandit et demande s'il est possible de réparer le trou de manière définitive.

Monsieur explique qu'il y a des problèmes de circulation dans le secteur des rues Hibernia, Knox, Coleraine et Charon suite à un changement du sens de la circulation. Il demande s'il est possible de permettre un virage à gauche sur la rue Knox pour aller vers la rue Charon.

Le conseiller Sauvé répond.

Suivi par la Direction des travaux publics : contacter la ville-centre afin d'informer le citoyen du délai prévu pour le remplacement des conduites et donc d'une réparation définitive de la chaussée.

Madame Élodie Romeu : création du Comité des citoyens de Saint-Henri

Madame informe le conseil de la création d'un Comité des citoyens de Saint-Henri depuis le mois de juillet. Madame explique que le Comité a le projet de regrouper un marché fermier, un café et une cuisine alimentaire. Le comité aimerait obtenir un lieu pour ce projet d'espace collectif.

Le maire Dorais répond.

Le maire Dorais répond.

Question répondue sur place.

Madame Florence Poissant Baril : stationnement sur l'avenue de l'Église

Madame explique qu'une piste cyclable a récemment été ajoutée sur l'avenue de L'Église ce qui a entraîné une perte de stationnement. Elle constate qu'aucun stationnement n'a été ajouté et que la signalisation n'a pas été modifiée. Madame souhaite savoir si des aménagements sont prévus pour résoudre le problème.

Madame explique aussi que les camions circulent de nuit sur l'avenue de l'Église sans égard pour la signalisation existante.

Question répondue sur place
Le conseiller Sauvé quitte son siège à 20 h 59.
10.07 - Dossiers concernant l'arrondissement inscrits au conseil municipal et au conseil d'agglomération
Le maire mentionne les dossiers concernant l'arrondissement qui sont inscrits pour adoption par le conseil municipal ou le conseil d'agglomération au mois d'août.
10.08 - Calendrier des commissions du conseil municipal et du conseil d'agglomération - CA
Le maire fait la lecture des commissions qui siégeront au mois de septembre.
10.09 - Commentaires du public - Demande de dérogation mineure afin de permettre l'implantation de l'agrandissement arrière du bâtiment, entre 1 mètre et 1,15 mètre au lieu de 1,5 mètre, pour le lot 4 140 537 du cadastre du Québec, situé au 830-840, rue Desnoyers (dossier en 40.01)
Aucun commentaire.
10.10 - Commentaires du public - Demande de dérogation mineure afin de permettre une hauteur de 27,5 mètres au lieu de 25 mètres, pour les bâtiments situés sur l'îlot bordé par les rues du Séminaire, Olier, du Square-Gallery et l'emprise du Canal-de-Lachine (dossier en 40.02)
Aucun commentaire.
Le conseiller Sauvé reprend son siège à 21 h 06.

10.11 - Commentaires du public - Demande de dérogation mineure afin de permettre de déroger de 2 mètres à la hauteur maximale de 9 mètres, pour le bâtiment situé au 411, rue Charon (dossier en 40.03)

Aucun commentaire.	

CA17 22 0326

Motion pour que les noms de Daisy Élitha Peterson Sweeney et de Réjean Ducharme soient ajoutés à la toponymie du Sud-Ouest

Attendu que l'un des rôles de la toponymie est d'exprimer par des noms certains aspects de notre culture et de notre patrimoine collectif;

Attendu que le toponyme traduit une reconnaissance publique d'une cause, de la mémoire d'un personnage ou d'un événement venant ainsi cristalliser le sentiment d'appartenance à la collectivité par ce geste significatif;

Attendu que la politique de désignation toponymique commémorative élaborée par la Commission de toponymie du Québec veut, entre autres, honorer des personnes qui se sont particulièrement illustrées au sein de leur communauté ou qui ont rayonné au plan national ou international, quel que soit le domaine dans lequel elles ont Suvré ou l'époque à laquelle elles se rattachent;

Attendu que l'Suvre de l'écrivain Réjean Ducharme - romans, Suvres théâtrales, scénarios, textes de chansons - qui a été finaliste au Prix Goncourt (1966) et a été récipiendaire du grand prix national des Lettres du ministère français de la Culture (1999) est reconnue à travers le monde;

Attendu que Réjean Ducharme, décédé le 21 août 2017, était un résident de la Petite-Bourgogne;

Attendu que Daisy Élitha Peterson Sweeney a formé des milliers de pianistes, dont son frère Oscar Peterson et Oliver Jones, des musiciens de jazz mondialement reconnus, et qu'elle a contribué à l'avancement de la scène musicale montréalaise en cofondant, avec Trevor Payne, le Montreal Jubilation Gospel Choir de l'Union United Church;

Attendu que Daisy Élitha Peterson Sweeney, décédée le 11 août 2017, a vécu et a enseigné une partie de sa vie dans la Petite-Bourgogne;

Attendu que la Ville de Montréal et la Commission de toponymie du Québec excluent du processus de désignation des lieux publics les noms des personnes décédées depuis moins d'un an;

Attendu que le processus de désignation commémorative peut prendre plusieurs mois.

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Sophie Thiébaut

Alain Vaillancourt, Craig Sauvé et Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU:

Que l'arrondissement du Sud-Ouest :

- Demande à la Ville de Montréal d'enclencher dès maintenant le travail d'analyse nécessaire afin de rendre disponible, d'ici un an, les noms de Daisy Élitha Peterson Sweeney et de Réjean Ducharme dans la banque toponymique du Sud-Ouest;
- Mandate le comité local de toponymie du Sud-Ouest pour l'élaboration du dossier de candidature et pour trouver deux lieux significatifs pouvant porter le nom Daisy Élitha Peterson Sweeney et de Réjean Ducharme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 10.12	
Il est proposé par le maire Benoit D	prais, appuyé par le conseiller Craig Sauvé, de réunir pour fins
d'études les articles 20.01 à 20.02 d	e l'ordre du jour.

Approbation d'un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de 4158008 Canada inc, aux fins d'aménagement d'un nouveau parc, un immeuble situé au 301 à 315, rue Saint-Thomas, au montant de 19 545 750 \$, selon les termes et conditions prévus audit projet d'acte, le tout conditionnellement à ce que le comité exécutif autorise le virement de crédit nécessaire, entre le Service de la mise en valeur du territoire et l'arrondissement le Sud-Ouest dans le cadre du Règlement d'emprunt 17-027 (dossier 1174435007)

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU:

D'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de 4158008 Canada inc, aux fins d'aménagement d'un nouveau parc, un immeuble situé au 301 à 315, rue Saint-Thomas, désigné par les lots 1 852 822, 2 924 965 à 2 924 970 du cadastre du Québec, au montant de 19 545 750 \$, selon les termes et conditions prévus audit projet d'acte, le tout conditionnellement à ce que le comité exécutif autorise le virement de crédit nécessaire, entre le Service de la mise en valeur du territoire et l'arrondissement du Sud-Ouest dans le cadre du Règlement d'emprunt 17-027;

D'identifier les lots 1 852 822, 2 924 965 à 2 924 970 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, lorsqu'ils seront acquis par la Ville, comme étant une partie du domaine public « parc » de la Ville:

De mandater, le cas échéant, la Division de la géomatique de procéder à la correction de la superficie cadastrale de ces lots dont la Ville entend devenir propriétaire;

Et de mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière pour la sécurité (service de patrouille) de l'Immeuble d'ici la déconstruction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 20.01 1174435007

CA17 22 0328

Approbation d'un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Hagop Atallah, aux fins d'aménagement d'un nouveau parc, un immeuble situé au 330, rue de la Montagne, au montant de 1 658 735 \$, selon les termes et conditions prévus audit projet d'acte, le tout conditionnellement à ce que le comité exécutif autorise le virement de crédit nécessaire, entre le Service de la mise en valeur du territoire et l'arrondissement du Sud-Ouest dans le cadre du Règlement d'emprunt 17-027 (dossier 1174435006)

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU:

D'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Hagop Atallah, aux fins d'aménagement d'un nouveau parc, un immeuble situé au 330, rue de la Montagne, désigné par le lot 1 852 821 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, au montant de 1 658 735 \$, selon les termes et conditions prévus audit projet d'acte, le tout conditionnellement à ce que le comité exécutif autorise le virement de crédit, entre le Service de la Mise en Valeur du Territoire et l'arrondissement du Sud-Ouest dans le cadre du Règlement d'emprunt 17-027.

D'identifier le lot 1 852 821 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, lorsqu'il sera acquis par la Ville, comme étant une partie du domaine public « parc » de la Ville.

De mandater, le cas échéant, la Division de la géomatique de procéder à la correction de la superficie cadastrale de ces lots dont la Ville entend devenir propriétaire.

Et de mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière pour la sécurité (service de patrouille) de l'Immeuble d'ici la déconstruction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 20 02 1174435006

Addenda - Retrait de la contribution financière octroyée le 14 mars 2017 à l'organisme A'Shop, au montant de 2 000 \$ (dossier 1176771001)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaut

ET RÉSOLU:

De retirer la contribution financière non récurrente totalisant 2 000 \$ octroyée à l'organisme A'Shop, le 14 mars 2017;

Et d'annuler cette contribution financière conformément aux informations inscrites à l'intervention financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 20.03 1176771001

CA17 22 0330

Octroi, à la demande des élus, de contributions financières non récurrentes au montant total de 1 850 \$ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement (dossier 1177321009)

Il est proposé par Sophie Thiébaut

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU:

D'octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant 1850 \$ aux organismes énumérés cidessous, au montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Organismes	Projets	Montants
École Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours	Murale	1000 \$
Association étudiante de l'ÉTS	Carnaval d'hiver 2018	200 \$
Âge d'or Saint-Henri	Soirée dansante du 2 novembre 2017	300 \$
Club aquatique du Sud-Ouest	Course populaire du parc Angrignon du 1 ^{er} octobre 2017	250 \$
Mer et Monde	Projet d'échange interculturel en canot du 9 au 15 août 2017	100 \$

Et d'imputer ces dépenses conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 20.04 1177321009

CA17 22 0331

Dépôt du rapport du directeur faisant état des décisions déléguées pour la période du 1^{er} au 30 juin et du 1^{er} au 31 juillet 2017 (dossier 1177279014)

Il est proposé par Sophie Thiébaut

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU:

De prendre acte du dépôt du rapport du directeur de l'arrondissement faisant état, pour la période du 1^{er} au 30 juin et du 1^{er} au 31 juillet 2017, des décisions prises dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 30.01 1177279014 ____

CA17 22 0332

Publication du rapport du maire sur la situation financière de l'arrondissement du Sud-Ouest et dépôt de la liste des contrats (dossier 1170368005)

Considérant l'article 144.7 de la Charte de la Ville de Montréal;

Considérant la présentation, à la présente séance du conseil, du rapport du maire Benoit Dorais sur la situation financière de la ville relativement à l'arrondissement du Sud-Ouest.

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU:

De décréter la publication du rapport du maire sur la situation financière de l'arrondissement du Sud-Ouest, dans le journal La Voix Pop, édition de septembre 2017, au lieu d'une distribution porte-à-porte à chaque adresse civique du territoire de l'arrondissement où la Voix Pop est distribuée et d'une distribution porte-à-porte là où la Voix Pop n'est pas distribuée;

Et de prendre acte du dépôt, par le maire de l'arrondissement, de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ et de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$, conclus avec un même cocontractant, lorsque l'ensemble de ces contrats dépasse 25 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 30.02 1170368005

CA17 22 0333

Adhésion au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec et acceptation du partage de la somme allouée dans le cadre du Programme pour les projets sélectionnés : réaménagement du parc d'Argenson et mise en valeur du patrimoine industriel de la « Belt Line » - Lieu historique national du Canal-de-Lachine (dossier 1176347024)

Attendu que l'arrondissement du Sud-Ouest est admissible au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec en raison de la construction, sur son territoire, du poste de transformation électrique Saint-Patrick, situé sur la rue Saint-Patrick à l'ouest de l'Avenue Atwater;

Attendu que l'arrondissement du Sud-Ouest a été informé par Hydro-Québec, lors d'une rencontre officielle tenue en décembre 2016, de l'objectif, des conditions générales de réalisation, des domaines d'activité admissibles et du processus d'application du Programme de mise en valeur intégrée;

Attendu que l'arrondissement du Sud-Ouest s'est vu allouer par Hydro-Québec, dans le cadre de ce programme, une somme de 1,104 M \$;

Attendu que l'arrondissement du Sud-Ouest désire adhérer à ce programme et s'engage à utiliser la somme allouée dans le but de réaliser la mise en valeur du patrimoine industriel sur la rue Saint-Patrick ainsi que le réaménagement du parc d'Argenson, des initiatives qui répondent à l'un des domaines d'activité admissibles et respectent les conditions générales de réalisation du programme;

Attendu que l'arrondissement du Sud-Ouest s'engage à soumettre à Hydro-Québec, pour approbation, une fiche d'initiative dûment remplie pour chaque initiative proposée et à rendre compte à Hydro-Québec de l'utilisation de la somme qui lui est allouée.

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Sophie Thiébaut

ET RÉSOLU:

D'adhérer au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec;

D'approuver la convention à cet effet avec Hydro-Québec;

Et de demander à Hydro-Québec de lui verser la somme allouée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 30.03 1176347024

Il est proposé par la conseillère Sophie Thiébaut, appuyé par le conseiller Craig Sauvé, de réunir pour fins d'études les articles 40.01 à 40.03de l'ordre du jour.

CA17 22 0334

Demande d'une dérogation mineure relative à l'implantation latérale d'un agrandissement arrière pour l'immeuble situé au 830-840, rue Desnoyers (dossier 1177703002)

Il est proposé par Sophie Thiébaut

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU:

D'accorder une dérogation mineure à la marge latérale minimale prévue à l'article 81 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), afin de permettre l'implantation variant entre 1 mètre et 1,15 mètre de la limite latérale contiguë au lot 4 140 542, au lieu de 1,5 mètre, tel que montré sur le plan d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Robert Katz et daté du 17 février 2017 (minute : 8834).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 40.01 1177703002

CA17 22 0335

Demande d'une dérogation mineure relative à la hauteur maximale en mètre pour les bâtiments situés sur l'îlot bordé par les rues du Séminaire, Olier, du Square-Gallery et l'emprise du Canal-de-Lachine (dossier 1177703006)

Il est proposé par Sophie Thiébaut

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU:

D'accorder une dérogation mineure à la hauteur en mètre maximale prévue à l'article 9 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), afin de permettre, sur le terrain bordé par la rue du Séminaire, la rue Olier, la rue du Square Gallery et l'emprise du Canal-de-Lachine, des bâtiments d'une hauteur maximale de 27,5 mètres au lieu de 25 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 40.02 1177703006

CA17 22 0336

Demande d'une dérogation mineure relative à la hauteur en mètre pour un bâtiment sis au 411, rue Charon (dossier 1176347021)

Il est proposé par Sophie Thiébaut

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU:

D'accorder une dérogation mineure à la hauteur en mètre maximale prévue à l'article 9 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), afin de permettre, pour le bâtiment situé au 411,rue Charon, l'agrandissement d'une partie du 2^e étage à une hauteur maximale de 11 mètres au lieu de 9 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 40.03 1176347021

Adoption du second projet - Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) afin de préserver et de mettre en valeur le patrimoine architectural des noyaux villageois de Saint-Henri (dossier 1177703003)

Considérant l'avis de motion et l'adoption du premier projet de règlement lors de la séance du conseil d'arrondissement du 9 août 2017;

Considérant la consultation publique du 30 août 2017.

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Thiébaut

ET RÉSOLU:

D'adopter le second projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) afin de préserver et de mettre en valeur le patrimoine architectural des noyaux villageois de Saint-Henri.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 40.05 1177703003

CA17 22 0338

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019) afin d'exiger une étude d'impact pour les usages sensibles adjacents à une emprise d'une gare de triage ferroviaire conformément au document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (dossier 1177703005)

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil d'arrondissement du 9 août 2017;

Considérant que le projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil d'arrondissement du 9 août 2017;

Considérant la consultation publique du 30 août 2017.

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU:

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019) afin d'exiger une étude d'impact pour les usages sensibles adjacents à une emprise d'une gare de triage ferroviaire conformément au document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, qu'il soit numéroté RCA17 22011 et qu'il soit promulgué conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1177703005

Il est proposé par la conseillère Anne-Marie Sigouin, appuyé par le conseiller Craig Sauvé, de réunir pour fins d'études les articles 40.07 à 40.10 de l'ordre du jour.

Ordonnance - Autorisation pour la réalisation d'une murale permanente sur le mur de l'immeuble situé au 721, avenue Walker (dossier 1177366013)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU:

D'édicter, en vertu de l'article 22 du Règlement régissant l'art mural (RCA11 22011), une ordonnance autorisant la réalisation et l'entretien d'une murale permanente sur un immeuble situé au 721, avenue Walker:

Et d'exiger l'apposition, sur les murales, d'un produit protecteur contre les graffitis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 40.07 1177366013

CA17 22 0340

Ordonnance - Autorisation pour la réalisation d'une murale permanente sur le bâtiment situé au 1955, rue Saint-Jacques (dossier 1177366012)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU:

D'édicter, en vertu de l'article 22 du Règlement régissant l'art mural (RCA11 22011), une ordonnance autorisant la réalisation et l'entretien d'une murale permanente sur un immeuble situé au 1955, rue Saint-Jacques.

Et d'exiger l'apposition, sur les murales, d'un produit protecteur contre les graffitis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 40.08 1177366012

CA17 22 0341

Ordonnances - Événements publics (dossier 1176748004)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU:

D'édicter les ordonnances nécessaires pour les événements suivants, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel :

Événements	Lieux	Dates	
Course cross country	Parc Angrignon - La clairière	27 septembre 2017 (remis au 28 septembre 2017 en cas de pluie) de 8 h 30 à 14 h	
	Parc du Bonheur-d'Occasion		
	Rue Rose-de-Lima, entre les rues Workman et Notre-Dame Ouest	30 septembre et 1 ^{er} octobre 2017 de minuit à 22 h	
Inauguration de la Dame	Rue Notre-Dame Ouest, entre les rue Rose-de- Lima et Bérard		
	Trottoirs nord et sud de la rue Notre-Dame Ouest, entre les rues Turgeon et Rose-de-Lima		

Fête de quartier VECSP	Parc Ignace-Bourget	30 septembre 2017 (remis au 1 ^{er} octobre 2017 en cas de pluie) de 11 h à 16 h
------------------------	---------------------	---

En vertu des règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement d'urbanisme (01-280, chapitre IV, article 531 (1°), (3°));
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8);
- Règlement sur le respect, le civisme et la propreté (RCA11 22005, article 39);
- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 article 3, alinéa 8).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 40.09 1176748004

CA17 22 0342

Ordonnances - Autorisation pour la tenue de l'événement « Mini-marché » au parc de la Vérendrye, les 7 et 21 septembre 2017, de 16 h à 19 h (dossier 1176748005)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU:

D'édicter les ordonnances nécessaires pour l'événement « Mini-marché », au parc De La Vérendrye, les 7 et 21 septembre 2017, de 16 h à 19 h;

En vertu des règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8);
- Règlement sur le respect, le civisme et la propreté (RCA11 22005, article 39).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 40.10 1176748005

Il est proposé par la conseillère Anne-Marie Sigouin, appuyé par le conseiller Craig Sauvé, de réunir pour fins d'études les articles 40.11 à 40.15 de l'ordre du jour.

CA17 22 0343

Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction de l'immeuble situé au 1550, rue Basin - phase I - Lot B-2b - Les Bassins du Nouveau Havre (dossier 1174824019)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU:

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Guy Favreau, architecte, déposés et estampillés en date du 25 juillet 2017 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction de la phase I du lot B-2b situé au 1550, rue Basin - Les Bassins du Nouveau Havre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 40.11 1174824019

Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation pour l'immeuble situé au 2037, avenue de l'Église (dossier 1174824018)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU:

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Sonia Renée Batres Franco, architecte, déposés et estampillés en date du 18 août 2017 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de transformation du bâtiment situé au 2037, avenue de l'Église.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA17 22 0345

Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation pour les immeubles situés aux 600, boulevard Georges-Vanier et 2205, rue Delisle (dossier 1174824017)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU:

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Joseph Skaff, architecte, déposés et estampillés en date du 19 juillet 2017 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de transformation des bâtiments situés au 600, boulevard Georges-Vanier et au 2205, rue Delisle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 40.13 1174824017

CA17 22 0346

Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction pour les immeubles situés aux 2424 et 2436, rue Saint-Charles (dossier 1174824016)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU:

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Étienne Forget, architecte, déposés et estampillés en date du 9 août 2017 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction des bâtiments situés aux 2424 et 2436, rue Saint-Charles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 40.14 1174824016

Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation pour l'immeuble situé au 3161, rue Joseph (dossier 1173459024)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU:

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par la firme Stéphane Bastien, architecte, déposés et estampillés en date du 24 juillet 2017 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis permettant la transformation du bâtiment situé au 3161, rue Joseph.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.15 1173459024

Il est proposé par la conseillère Anne-Marie Sigouin, appuyé par le conseiller Craig Sauvé, de réunir pour fins d'études les articles 40.16 à 40.19 de l'ordre du jour.

CA17 22 0348

Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation pour l'immeuble situé au 5080, rue Saint-Ambroise (dossier 1173459022)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par la firme Pierre Archambault, architecte, déposés et estampillés en date du 7 août 2017 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis permettant la transformation du bâtiment situé au 5080, rue Saint-Ambroise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40 16 1173459022

CA17 22 0349

Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation pour l'immeuble situé au 2668, rue Notre-Dame Ouest (dossier 1173459015)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU:

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par la firme Thomas Balaban, architecte, déposés et estampillés en date du 22 juin 2017 et les modifications du 26 juillet 2017, par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis permettant la transformation du bâtiment situé au 2668, rue Notre-Dame ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.17 1173459015

Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction pour l'immeuble situé au 100, rue Fernand-Séguin - Mels 4 (dossier 1173459018)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU:

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par la firme NFOE, architectes, déposés et estampillés en date du 7 août 2017 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis permettant la construction du bâtiment situé au 100, rue Fernand-Séguin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA17 22 0351

Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation pour l'immeuble situé au 1134, rue Ropery (dossier 1173459023)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU:

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par la firme Guillaume Laverdure, architecte, déposés et estampillés en date du 23 août 2017 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis permettant la transformation du bâtiment situé au 1134, rue Ropery.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 40.19 1173459023

CA17 22 0352

Adoption d'un premier projet - Projet particulier de construction, de modification et d'occupation afin d'autoriser le redéveloppement de l'îlot formé des rues Guy, William, Barré et du prolongement de la rue Lusignan - Projet Légado (dossier 1176347023)

Considérant l'adoption du projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de rehausser de 25 mètres à 35 mètres la hauteur de la carte des limites de hauteur du chapitre de l'arrondissement du Sud-Ouest pour la zone formée des rues William, Barré, Guy et du prolongement de la rue Lusignan, lors de la séance du conseil d'arrondissement du 6 juin 2017;

Considérant l'avis favorable du Comité Jacques-Viger du 10 août 2017;

Considérant l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme du 29 août 2017;

Considérant l'engagement du requérant de permettre la réalisation sur le lot voisin numéro 1 852 773 d'une soixantaine de logements sociaux et communautaires et d'inclure au projet 20 % de logements abordables d'initiative privée, afin de respecter la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels;

Considérant l'engagement du requérant, en vertu du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (14-027), à décontaminer, aménager, puis céder gratuitement à la Ville de Montréal à des fins de parc la partie du terrain située dans le prolongement de la rue Lusignan, d'une superficie de 1 356 m2 et correspondant à environ 13 % de la superficie du site, tel que montré au plan de l'annexe A de la présente résolution.

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU:

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04 22003), un premier projet de résolution autorisant le redéveloppement de l'îlot formé des rues Guy, William, Barré et du prolongement de la rue Lusignan, selon les autorisations et les exigences énumérées ci-dessous et malgré la réglementation applicable :

Autorisations:

- Autoriser la démolition des bâtiments existants, sis au 355, rue Guy et 1409, 1459 et 1499, rue William, tel que montrés sur le plan de l'annexe B de la présente résolution;
- Autoriser la catégorie d'usage « 36 logements et plus (H.7) »;
- Autoriser la catégorie d'usage « commerces et services en secteur de moyenne intensité commerciale (C.4) »;
- Autoriser la catégorie d'usage « espaces et lieux publics (E.1) »;
- Autoriser l'usage « café-terrasse » dans toutes les cours;
- Autoriser l'exploitation extérieure d'un café-terrasse, au même niveau ou à un niveau supérieur à un logement, lorsqu'exercé en complémentarité à un usage de la catégorie « 36 logements et plus (H.7) »;
- Autoriser l'étalage extérieur dans toutes les cours pour un usage de la famille « commerce »;
- Autoriser l'usage « jardin collectif », incluant la vente et la distribution des produits cultivés sur place;
- Autoriser qu'un logement, situé complètement ou partiellement au premier étage, puisse être occupé en partie comme bureau, atelier d'artiste ou atelier d'artisan ou par un établissement de soins personnels ou de massage par une personne qui l'habite, à la condition que la superficie de plancher du logement affectée à une telle occupation n'excède pas la plus petite des superficies entre 150 m², ou la moitié de la superficie totale de plancher de ce logement;
- Autoriser une hauteur maximale prescrite de 35 m;
- Autoriser qu'un mur latéral puisse être implanté à une distance minimale de 1,5 m de la limite du terrain
- Autoriser, pour le calcul de la hauteur en mètres des bâtiments, que la hauteur puisse être établie pour tous les bâtiments à partir d'un même point et que ce point puisse être le point le plus haut le long de l'une des rues Guy, William ou Barré;
- Autoriser, pour le calcul du taux d'implantation, que le niveau du terrain puisse être établi à partir d'un même point et que ce point puisse être le point le plus haut le long de l'une des rues Guy, William ou Barré;
- Autoriser une densité maximale correspondante à un indice de superficie de plancher prescrite de 5:
- Autoriser, afin d'assurer la réalisation du projet en plusieurs phases de construction, que le taux d'implantation minimal et la densité minimale prescrite, soient respectés uniquement lors de la réalisation de la dernière phase de construction;

Exigences:

- Exiger, en application de tout règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels adopté en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q, c. A.19-1), la cession de la partie de terrain située dans le prolongement de la rue Lusignan, d'une superficie de 1 356 m² et correspondant à environ 13 % de la superficie du site, tel que montré au plan de l'annexe A de la présente résolution;
- Exiger qu'avant que soit émis le permis de démolition, une demande de permis de construction, conforme au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) et à la présente résolution, soit déposée à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, que les frais rattachés à cette demande soient acquittés et que les plans accompagnant la demande aient été approuvés conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019);
- Exiger que le premier étage des bâtiments B et C soient occupés par un usage de la catégorie « commerces et services en secteur de moyenne intensité commerciale (C.4) », dans des locaux d'une superficie maximale de 800 m², tel que montré à l'annexe C de la présente résolution;
- Exiger que les 2^e, 3^e, 4^e et 5^e étages du bâtiment B, ainsi que les 2^e, 3^e, 4^e, 5^e et 6^e étages du bâtiment C soient occupés par un usage de la catégorie « « commerces et services en secteur de moyenne intensité commerciale (C.4) » ou de la catégorie « industrie en secteur désigné Griffintown (1.3(1)) », tel que montré à l'annexe C de la présente résolution;
- Exiger que les étages 3 à 10 du bâtiment A, 6 à 11 du bâtiment B, ainsi que 7 à 11 du bâtiment C soient occupés par un usage de la famille « habitation », tel que montré à l'annexe C de la présente résolution;
- Exiger qu'un minimum de 10 % des logements comportent minimalement 3 chambres à coucher;
- Exiger qu'un espace minimal de 500 m² soit réservé dans les bâtiments B ou C pour l'occupation d'un service de garde à l'enfance, tel que montré à l'annexe C de la présente résolution;

- Exiger que toute unité de stationnement soit aménagée en sous-sol;
- Interdire les accès véhiculaires sur la rue Barré;
- Ne pas exiger d'unités de chargement;
- Exiger, pour approbation en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019), le dépôt des documents suivants :
 - Le plan d'aménagement paysager de l'ensemble du site;
 - L'étude d'ensoleillement incluant minimalement l'étude comparative de scénarios pour les bâtiments à 16, 25 et 35 mètres de hauteur;
 - Le plan de disposition et de traitement des matériaux issu de la démolition et du chantier de construction conforme aux objectifs de recyclage et de développement durable;
 - Le plan de mobilité durable, incluant minimalement :
 - L'étude d'impact en matière de circulation;
 - Le plan des aménagements pour vélo (stationnement intérieur et extérieur, vestiaires et douches pour employés, etc.);
 - Le plan des accès véhiculaires;
 - L'intégration de solution d'autopartage:
 - L'intégration de borne de recharge électrique;
 - Le plan de performance environnementale et d'aménagement écologique, incluant minimalement :
 - · Les mesures de réduction de l'empreinte écologique du projet;
 - Les mesures d'efficacité énergétique;
 - Les mesures de lutte aux îlots de chaleur et de verdissement;
 - Les mesures d'économie d'eau, ainsi que de récupération et de réutilisation des eaux de pluies;
 - · Les aménagements favorisant la biodiversité;
 - Les mesures de gestion des matières résiduelles;
 - Le plan, par bâtiment, de l'affichage projeté;
 - Le plan de commémoration de l'histoire du site et du quartier.
- Exiger, pour approbation en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019), que les objectifs et les critères prévus aux articles 9 et 9.2 du Règlement sur les projets particuliers (RCA04 22003) s'additionnent à ceux déjà applicables au projet;
- Interdire toute clôture ou toute barrière empêchant le libre accès à l'ensemble du terrain, à l'exception d'une partie de terrain occupé par un espace de jeu dédié à un service de garde à l'enfance;
- Exiger, avant l'émission d'un permis de construction, la signature entre la Ville de Montréal et le propriétaire, de servitudes garantissant un passage public entre tous les bâtiments;
- Exiger, avant l'émission du premier permis de construction, une garantie financière d'un montant de 200 000 \$, afin d'assurer la complétion pleine et entière de l'aménagement paysager de l'ensemble des phases;

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable;

Et d'obliger le propriétaire à respecter toutes les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble s'appliquent;

Les travaux de démolition et de construction visés par la présente résolution devront débuter dans les 36 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. En cas de non-respect de cette exigence, les autorisations prévues à la présente résolution seront nulles et sans effet.

Et que la consultation publique requise soit tenue le 13 septembre 2017 à 19 h à la salle du conseil d'arrondissement sise au 815, rue Bel-Air.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 40.20 1176347023

Dépôt	de	procès-verbaux	de	correction	signés	par	la	secrétaire	d'arrondissement	(dossier
117727	901	5)								

Il est proposé par Craig Sauvé appuyé par Sophie Thiébaut

Initiales Daphné Claude

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de correction signé par la secrétaire d'arrondissement et de la résolution CA17 22 0275 corrigée;

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de correction signé par la secrétaire d'arrondissement et du règlement RCA11 22002 corrigé.

regienient NOATT 22002 Cornge.					
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 60.01 1177279015					
CA17 22 0354					
Dépôt du Plan d'action pour la diversité en emploi (2017-2019)					
Il est proposé par Sophie Thiébaut					
appuyé par Benoit Dorais					
ET RÉSOLU :					
De prendre acte du dépôt du Plan d'action pour la diversité en emploi (2017-2019).					
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 60.02					
70.01 - Période de questions et d'informations réservée aux conseillers					
Aucun commentaire					
À 21 h 20, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, le maire déclare la séance levée.					
Benoit Dorais Maire d'arrondissement Daphné Claude Secrétaire d'arrondissement substitut					
Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 octobre 2017.					